



NOTE CONCEPTUELLE

Thème

Accroître la collaboration avec le secteur privé en Afrique de l'Ouest et du Centre afin d'atténuer l'impact des crises climatique, sanitaire et sécuritaire sur l'agriculture.



15 au 17 AVRIL 2024



Cotonou, Bénin

- Préparé par le Comité local d'Organisation de l'AG-14
- Approuvé par le Secrétariat Exécutif du CORAF

Table des matières

1.Introduction.....	3
2.Objectifs	5
3.Résultats attendus	5
4.Format des Assises de Cotonou	6
5.Participants.....	7
6.Programme	9

1. Introduction

✓ De quoi s'agit-il ?

Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) organise tous les deux ans l'Assemblée Générale de ses membres pour faire le bilan et définir de nouvelles orientations en matière de politique, programmes, accords, protocoles, statuts, budgets et plans financiers, et fixe le montant des cotisations des membres sur recommandation du Conseil d'Administration.

L'une des résolutions de la 13^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale du CORAF, tenue les 25, 26 et 27 janvier 2022 à N'Djamena en République du Tchad, a été de confier au Bénin l'organisation de la 14^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale prévue en avril 2024. Ce sera l'occasion pour les membres du CORAF d'échanger avec les dirigeants des communautés économiques régionales, en l'occurrence la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), sur des sujets d'intérêts.

Dans le contexte actuel des crises multiformes à savoir la crise sanitaire et la crise sécuritaire, la 14^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale offrira l'opportunité de définir le mécanisme pour accroître la collaboration avec le secteur privé dans toutes les stratégies de développement du secteur agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre en vue d'atténuer l'impact du changement climatique sur l'agriculture. Par ailleurs, elle sera non seulement l'occasion pour les acteurs du secteur agricole du Bénin (entreprises agricoles et agroalimentaires, chercheurs et autres) d'établir des contacts avec de potentiels partenaires lors de la foire agricole qui sera organisée à l'occasion mais également une opportunité pour la région de s'imprégner des réalités et de l'expérience du Bénin.

✓ C'est quoi le CORAF

Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) a été créé en 1987, comme la manifestation de la volonté des principaux acteurs de la recherche agronomique en Afrique francophone de mutualiser les efforts pour apporter une réponse originale et adaptée aux enjeux auxquels étaient confrontées les institutions de recherche des pays, au lendemain des indépendances.

Le CORAF est reconnu comme le bras technique des quatre communautés économiques régionales que sont la CEDEAO, la CEEAC, l'UEMOA et la CEMAC. Il vise l'amélioration des moyens de subsistance en Afrique de l'Ouest et du Centre grâce à des augmentations durables de la production et à l'accroissement de la productivité agricole, en promouvant la compétitivité et l'accès au marché des produits

agricoles, animaux et halieutiques. Pour ce faire, le CORAF a quatre fonctions principales qui sont (i) la coordination et le renforcement des capacités de la recherche agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre, (ii) la mise à l'échelle des technologies et des innovations, (iii) la création d'un environnement propice au niveau régional pour les flux de technologies et l'augmentation du commerce, et (iv) la gestion des connaissances et de l'apprentissage.

L'Assemblée Générale du CORAF (l'un des organes de Gouvernance du CORAF avec le Conseil d'Administration et le Secrétariat Exécutif) est l'instance suprême qui apprécie souverainement toute question relative à l'Organisation. L'Assemblée Générale est composée de délégués de chacun des vingt-trois (23) Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (SNRA) membres, de représentants des Organisations Régionales et Internationales de Recherche Agricole opérant dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, de représentants des Communautés Economiques Régionales, de partenaires au développement socio-économique et scientifique, de représentants du secteur privé et de représentants des Organisations de Producteurs et des ONG.

✓ **Contexte de la 14^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale du CORAF**

La 14^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale du CORAF se tient à un moment où le monde entier est confronté à plusieurs types de crises dont les impacts sur la production agricole et la sécurité alimentaire en Afrique deviennent de plus en plus préoccupants. Selon le rapport SOFI (2020), l'insécurité alimentaire en termes de quantité et de qualité touche deux milliards de personnes dans le monde. Les prix des denrées agricoles ont connu des augmentations vertigineuses. Le système agroalimentaire industriel contribue largement à accentuer la crise climatique avec un tiers des émissions mondiales des gaz à effet de serre (OXFAM, 2021). Le débat sur le réchauffement climatique remonte à plusieurs années et malgré les cris d'alarme des instances internationales, la situation continue de s'aggraver.

Depuis un peu plus d'une dizaine d'années, il est observé en Afrique Subsaharienne de nombreux foyers d'insécurité qui commencent à s'étendre dans les pays du golfe de Guinée (Djihadisme, Boko Haram, Shébab, etc.) qui ont largement contribué à dépeupler les espaces agricoles et d'élevage, contraignant les agriculteurs, les agro-éleveurs et les éleveurs à abandonner leurs champs et leurs troupeaux. A cela vient s'ajouter la guerre Russo-Ukrainienne avec son effet négatif sur la production agricole (renchérissement du coût des engrais)

En 2020, le monde entier a vécu la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 mettant aux arrêts toutes les forces productives ; cela a eu de graves répercussions sur les économies notamment celles des pays en développement.

Au regard de toutes ces considérations, le thème de cette 14^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée Générale du CORAF est « Accroître la collaboration avec le secteur privé en Afrique de l'Ouest et du Centre afin d'atténuer l'impact des crises climatique, sanitaire et sécuritaire sur l'agriculture ».

2. Objectifs

✓ Objectif général

L'objectif général de la 14^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée Générale du CORAF est de définir, dans l'espace géographique du CORAF, les mécanismes pour l'accroissement de la collaboration avec le secteur privé dans toutes les stratégies de production agricole au regard des enjeux d'adaptation aux variabilité et changement climatiques, des défis d'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de valorisation socio-économique des innovations agricoles.

✓ Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la 14^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale du CORAF vise à :

- partager les expériences en matière de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation aux variabilité et changement climatiques ;
- faire le point de la contribution du secteur agricole à l'atteinte des ODD ;
- repenser les types de recherche devant conduire à la mise au point des innovations valorisables sur le plan socio-économique avec un impact réel sur le développement des pays ;
- examiner le démarrage du Plan Opérationnel 2023-2027 du CORAF ;
- définir les options d'implication du secteur privé tant sur le plan du renforcement des capacités (techniques, infrastructures, environnement commercial, etc.) que sur celui de la conduite des opérations de production agricole ;
- organiser, sous les auspices de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), une journée dédiée à la recherche et à la valorisation des résultats de recherches agricoles au Bénin.

3. Résultats attendus

A l'issue des travaux de la 14^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée Générale du CORAF :

- les expériences en matière de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation aux variabilité et changement climatiques partagées par les participants sont consignées dans le rapport général de l'AG-14 ;
- le point de la contribution du secteur agricole à l'atteinte des ODD fait par les différents acteurs est présenté dans le rapport général de l'AG-14 ;

- les grandes lignes des discussions relatives aux divers types de recherche devant conduire à la mise au point des innovations valorisables sur le plan socio-économique avec un impact réel sur le développement des pays sont résumées dans le rapport général de la 14^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale du CORAF ;
- le point de mise en œuvre du Plan Opérationnel 2023-2027 du CORAF est présenté dans le rapport général de la 14^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée Générale du CORAF ;
- les options d'implication du secteur privé tant sur le plan du renforcement des capacités (techniques, infrastructures, environnement commercial, etc.) que sur celui de la conduite des opérations de production agricole, clairement définies, sont consignées dans le rapport général de l'AG-14 ;
- une journée dédiée à la recherche et à la valorisation des résultats de recherches agricoles au Bénin est organisée et médiatisée ;
- le rapport général de l'AG-14 du CORAF, assorti des résolutions et recommandations d'ordre général et spécifique à chacun des points traités, est produit et distribué.

4. Format des Assises de Cotonou

✓ En termes de durée et de période

La 14^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée Générale du CORAF est prévue pour se tenir sur une durée de trois (03) jours, les 10, 11 et 12 avril 2024.

✓ En termes d'événements

L'animation scientifique et technique des assises de l'AG-14 sera constituée d'un ensemble d'événements ci-après :

- les cérémonies officielles d'ouverture et de clôture ;
 - le panel des Ministres chargés de l'Agriculture et de la Recherche ;
 - les conférences plénières suivies de débats ;
 - la journée du Bénin sous forme de foire aux innovations et technologies agricoles ;
 - la session dédiée aux questions de gouvernance du CORAF.
- En termes de contenu

Les thèmes proposés tiennent compte des liens entre le thème central de la 14^{ème} Assemblée Générale et les sous-thèmes. Au-delà de la crise climatique, les échanges vont se faire autour d'autres crises telles que la crise sanitaire, la crise alimentaire, la crise énergétique et la crise sécuritaire. Ainsi, il est proposé ce qui suit :

- Thème central : Accroître la collaboration avec le secteur privé en Afrique de l'Ouest et du Centre afin d'atténuer l'impact des crises climatique, sanitaire et sécuritaire sur l'agriculture.
- Le panel des Ministres donnera des orientations sur le rôle du secteur privé dans le développement et la valorisation des innovations et l'accompagnement attendu en période de post crise.
- Le sous-thème 1 intitulé « Rôles des acteurs dans la planification prospective » sera introduit par deux communications qui seront suivies de débats. Les deux communications sont relatives aux grandes orientations stratégiques (ODD, plan d'adaptation aux variabilité et changement climatiques, etc.). Lors de ces communications, les expériences de mise en œuvre seront partagées.
- Le sous-thème 2 est intitulé « Développement des chaînes de valeur agricoles et renforcement des capacités ». On y abordera (i) le développement participatif des technologies et des innovations, (ii) le renforcement des capacités de la recherche en matière de ressources humaines, d'infrastructures et équipements et de financement des activités de recherche, (iii) le renforcement des capacités des acteurs en matière d'appropriation des technologies et innovations agricoles, (iv) le renforcement des capacités des acteurs pour la conquête des marchés régionaux et internationaux et (v) le rôle du secteur privé dans le développement et la valorisation des technologies et innovations agricoles. Pour ce faire, deux communications serviront de support d'introduction aux échanges. L'une sera relative aux systèmes d'innovations à construire et l'autre relative à l'impact des crises sécuritaires.
- Le panel des Ministres, les conférences plénières et les échanges lors des communications permettront de faire ressortir les liens entre les sous-thèmes des conférences et le thème central, et d'amener les participants à définir les mécanismes pour accroître l'implication du secteur privé dans tous les maillons de développement des chaînes de valeur (céréales, légumineuses à graines, cultures maraîchères, poissons, viandes et lait, œuf, miel, etc.).

5. Participants

Les participants à la 14^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale sont les suivants : les ministres chargés de l'Agriculture et de la Recherche des pays du CORAF ; les représentants des composantes du Système National de Recherche Agricole du Bénin (SNRA-Bénin) ; les membres des cabinets des ministères sectoriels du Bénin ; les Directeurs des Instituts Nationaux de Recherche Agricole des pays du CORAF et hors espace CORAF (Une ou deux personnalités d'Institutions réputées avoir une expérience avérée en rapport au thème général de la session ordinaire de l'AG) ; les Représentants des organisations régionales de producteurs ; les Représentants d'ONG, d'Universités et du Secteur Privé ; les Représentants des partenaires au développement et des partenaires scientifiques et techniques ; les Représentants des communautés économiques régionales (CEDEAO, CEEAC, UEMOA, CEMAC) ; les membres du Conseil d'Administration du CORAF, les membres du Comité Scientifique

et Technique du CORAF, le personnel du Secrétariat Exécutif du CORAF et les membres du Comité d'Organisation de l'AG-14.

Une place de choix sera faite au secteur privé au regard du thème central de l'AG-14. Ainsi, sa représentation à un plus haut niveau sera attendue pour les prises de décision.



 7, Avenue Bourguila - B.P. 48
Dakar, RP Sénégal - CP 18523
 +22133 869 96 18
 +22133 869 96 31
 infos@coraf.org
 www.coraf.org

 **CORAFWECARD**
 **corafnews**
  **coraf**
 **coraf 2**

